

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE SEINE-ET-MARNE**

Séance du jeudi 15 décembre 2016

DÉLIBÉRATION N° CD-2016/12/15-4/15

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

077-227700010-20161215-lmc100000015007-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 23/12/2016

Réception Préfet : 23/12/2016

Publication RAAD : 23/12/2016

---

Commission n° 4 – Solidarités  
Rapporteur : JAUNAUX Yves

---

Commission n° 7 – Finances  
Rapporteur : NETTHAVONGS Céline

---

OBJET : Avenant aux conventions de financement au titre de l'aide sociale départementale des Services d'Accompagnement à la Vie Sociale ( SAVS) et Services d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH) autorisés par le Département.

Le Département a autorisé l'ouverture et le fonctionnement de 4 Services d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS), 10 Services d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH), et un service de suite. Ces services bénéficient d'un financement par dotation globale, et ont signé fin décembre 2015 avec le Département des conventions fixant les modalités de financement au titre de l'aide sociale départementale pour l'année 2016. Ces conventions ont été signées pour une durée d'un an. L'année 2016 devait être mise à profit pour établir un bilan quantitatif et qualitatif des services. Si, au cours de l'année 2016, un diagnostic de chaque service a été réalisé et a permis de disposer d'une meilleure connaissance de leur fonctionnement et de la qualité de la prise en charge, ce diagnostic et les premières conclusions qui en découlent, doivent encore être partagés avec les gestionnaires pour déterminer les axes d'amélioration et favoriser l'inscription de ces services dans le processus de contractualisation (Contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens), ainsi que dans le dispositif transversal « Réponse accompagnée pour tous » destiné à éviter toute rupture de parcours des personnes en situation de handicap. Ainsi, il est proposé de prolonger d'une année supplémentaire la durée de ces conventions par la signature d'un avenant.

**LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,**

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU le Code l'Action Sociale et des Familles, et notamment les articles L. 313-3, L. 313-8 et suivants,

VU les arrêtés du Président du Conseil départemental autorisant la création des SAVS et SAMSAH,

VU la délibération du Conseil départemental n° 4/10 en date du 18 décembre 2015, approuvant le projet de convention relatif aux modalités de financement à signer pour les services suivants :

- Le SAVS de Marne la Vallée situé à Lagny (CPRH).
- Le SAVS « au Fil de l'Ourcq » situé à Meaux (AEDE)

- Le SAVS « le Domaine du Saule » situé à Serris (AEDE).
- Le SAVS-SAMSAH situé à Brie-Comte-Robert (APF).
- Le SAVS-SAMSAH du Centre la Gabrielle à Claye-Souilly (MFP).
- Le SAMSAH du Grand Morin à Coulommiers (AEDE).
- Le SAVS-SAMSAH MASEP situé à Coulommiers (COALLIA).
- Le SAMSAH « le Tremplin » à Meaux (la Croix Rouge Française).
- Le SAMSAH situé à Melun (ASSADRM).
- Le SAMSAH « Melun-Sénart » situé à Moissy-Cramayel (Les Amis de Germenoy).
- Le SAMSAH de l'Yerres situé à Tournan (AEDE).
- Le SAMSAH « Remora77 » situé à Torcy (Voir Ensemble).
- Le SAVS-SAMSAH « Sud Seine et Marne » situé à la Varennes-sur-Seine (les Amis de l'Atelier).

Vu les deux conventions de financement entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2013 et ayant pour échéance le 31 décembre 2016 pour :

- Le service de suite géré par l'ADAPEI à Bray sur Seine
- Le SAVS géré par l'Association Villebouvét situé à Savigny le Temple

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

### **DÉCIDE**

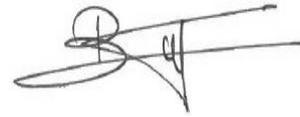
Article 1 : d'approuver, tel qu'il figure en annexe de la présente délibération, le projet d'avenant de prorogation aux conventions financières réglant les conditions de financement au titre de l'aide sociale départementale des SAVS et SAMSAH suivants dûment autorisés par le Département :

- Le SAVS de Marne la Vallée situé à Lagny (CPRH).
- Le SAVS « au Fil de l'Ourcq » situé à Meaux (AEDE)
- Le SAVS « le Domaine du Saule » situé à Serris (AEDE).
- Le SAVS-SAMSAH situé à Brie-Comte-Robert (APF).
- Le SAVS-SAMSAH du Centre la Gabrielle à Claye-Souilly (MFP).
- Le SAMSAH du Grand Morin à Coulommiers (AEDE).
- Le SAVS-SAMSAH MASEP situé à Coulommiers (COALLIA).
- Le SAMSAH « le Tremplin » à Meaux (la Croix Rouge Française).
- Le SAMSAH situé à Melun (ASSADRM).
- Le SAMSAH « Melun-Sénart » situé à Moissy-Cramayel (Les Amis de Germenoy).
- Le SAMSAH de l'Yerres situé à Tournan (AEDE).
- Le SAMSAH « Remora77 » situé à Torcy (Voir Ensemble).
- Le SAVS-SAMSAH « Sud Seine et Marne » situé à la Varennes-sur-Seine (les Amis de l'Atelier).
- Le service de suite géré par l'ADAPEI à Bray sur Seine
- Le SAVS géré par l'Association Villebouvét situé à Savigny le Temple

Article 2 : d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer ledit projet au nom du Département.

Article 3 : de prélever les crédits permettant le financement de ces services sur l'action "frais liés à l'hébergement en établissement des personnes handicapées" opération "frais liés à l'hébergement des personnes handicapées en établissement" ouverts au budget 2017.

Adopté à l'unanimité

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'J' and 'B' followed by a horizontal line and a vertical stroke.

Jean-Jacques BARBAUX  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne